



*Commune de Les Choux
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du*

21 avril 2026

Séance ordinaire

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11, 12 à partir de 19h53

L'an 2026 et le 21 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Mmes : BERRA Isabelle, Manon DUBOIS, LAMONTAGNE Sylvie, ROCHE Céline, Mme SEDRAN Tiffany arrivée à 19h53

MM : BADAOUI Kada, CACCIA Anthony, CARON Thierry, DOUBRE Éric, GAUTIER François, MENOUVRIER Pascal, MOREL Olivier.

Excusés :

Mme GILINSKY Virginie excusée ayant donné procuration à Mme BERRA Isabelle

Mme SEDRAN Tiffany excusée ayant donné procuration à Mme MOREL Olivier arrivée à 19h53

Mr VASSEUR Ludovic excusé ayant donné procuration à Mr MENOUVRIER Pascal

Mme FINOUX Laëtitia

Secrétaire de conseil :

M. MENOUVRIER Pascal

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2026

1. Budgets

1.1. Principal

1.1.1. Compte Financier Unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de LES CHOUX

Vu le CFU 2025 de la commune de LES CHOUX ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mr le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence Monsieur MENOUVRIER Pascal, premier adjoint au Maire

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	362 832,95 €	426 280,00 €	789 112,95 €
	Recettes réalisées	291 498,71 €	440 045,82 €	731 544,53 €
	Restes à réaliser	20 850,00 €	- €	20 850,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	111 926,59 €	1 264 022,20 €	1 375 948,79 €
	Dépenses réalisées	77 193,51 €	398 672,90 €	475 866,41 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	214 305,20 €	41 372,92 €	255 678,12 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 250 906,36 €	837 742,20 €	586 835,84 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 36 601,16 €	879 115,12 €	842 513,96 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	20 850,00 €	- €	20 850,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 15 751,16 €	879 115,12 €	863 363,96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions / à l'unanimité, Mr le Maire n'a pas participé au vote en vertu de l'article L2121-14 et est sorti de la salle :

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de LES CHOUX.
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

1.1.2. Affectation de résultat 2025 pour 2026

Après avoir repris les résultats 2025 apparaissant sur les balances envoyées par M. CROIBIER, Trésorier principal,

Vu les reports de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'affectation du résultats 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2025	863 363,96 €
Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2025	-36 601,16 €
	-
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2025	0.00 €
Restes à réaliser recettes d'investissement 2025	20 850.00 €
Besoin de financement Affectation au 1068 de l'exercice 2026	15 751.16 €
Report à nouveau 2026 investissement D001	-36 601.16 €
Report à nouveau 2026 fonctionnement R002	863 363,96 €

1.1.3. Vote du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil le 10 avril 2026 et ont l'objet d'un débat le 21 avril 2026.

Après présentation du Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la commune de Les Choux comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION	CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION
011	Charges à caractère général	684 200,00 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	226 600,00 €	70	Ventes de produits	25 780,00 €
014	Atténuations de produits	25 000,00 €	73	Impôts et taxes	312 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	315 234,31 €	74	Dotations Etat	62 300,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 251 034,31 €	75	Autres produits de gestion courantes	18 000,00 €
66	Charges financières	330,00 €	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES		418 180,00 €
67	Charges spécifiques	- €	76	Charges financières	- €
022	Dépenses imprévues	- €	77	Charges spécifiques	- €
TOTAL DEPENSES DE CHARGES		330,00 €	TOTAL RECETTES RÉELLES		418 180,00 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES		1 251 364,31 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
023	Virement à la section d'investissement	30 179,65 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRES		30 179,65 €	TOTAL RECETTES D'ORDRES		- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 281 543,96 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		418 180,00 €
			002	RESULTAT REPORTE (N-1)	863 363,96 €
			TOTAL		1 281 543,96 €

BALANCE ÉQUILIBRÉE

INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION	CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION
20	Immobilisations incorporelles hors 204	7 320,00 €	13	Subventions d'investissement hors 138 (RAR 2025)	20 850,00 €
21	Immobilisations corporelles	68 450,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées hors 165	- €
23	Atténuations de produits	23 600,00 €	20	Immobilisations incorporelles hors 204	- €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		99 370,00 €	21	Immobilisations corporelles	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS		20 850,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	83 751,16 €
16	Emprunts et dettes assimilées	15 669,65 €	138	Autres subventions d'investissement non-transférables	16 860,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		15 669,65 €	27	Autres immobilisations financières	- €
RESTE A REALISER N-1		- €	024	Produits de cessions d'immobilisations	- €
TOTAL DEPENSES		115 039,65 €	TOTAL RECETTES FINANCIERES		100 611,16 €
001	SOLDE EXECUTION REPORTE	36 601,16 €	TOTAL RECETTES RÉELLES		121 461,16 €
TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT		151 640,81 €	021	Virement de la section fonctionnement	30 179,65 €
			TOTAL RECETTES D'ORDRES		30 179,65 €
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		151 640,81 €

BALANCE ÉQUILIBRÉE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget principal de la commune de Les Choux.

- **D'adopter** le Budget Primitif 2026 du Budget principal de la commune de Les Choux tel qu'il est présenté pour un montant global de :
 - Fonctionnement : 1 281 543.96 €
 - Investissement : 151 640.81 €
- **De préciser** que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », que le présent Budget est voté sous la norme comptable M57,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2026 du Budget principal de la commune de Les Choux tel qu'il est présenté pour un montant global de :
 - Fonctionnement : 1 281 543.96 €
 - Investissement : 151 640.81 €
- **De préciser** que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », que le présent Budget est voté sous la norme comptable M57,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

1.2. Budget annexe Lotissement

1.2.1. Compte Financier Unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU du budget annexe lotissement pour l'année 2025 de la commune de LES CHOUX

Vu le CFU 2025 du budget annexe lotissement de la commune de LES CHOUX ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence Monsieur MENOUVRIER Pascal, premier adjoint au Maire

Considérant le CFU du budget annexe lotissement présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	651 757,96 €	325 880,74 €	977 638,70 €
	Recettes réalisées	325 878,98 €	325 878,98 €	651 757,96 €
	Restes à réaliser	- €		- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	325 878,98 €	325 878,98 €	651 757,96 €
	Dépenses réalisées	325 878,98 €	325 878,98 €	651 757,96 €
	Restes à réaliser	- €		- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- €		- €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 325 878,98 €	- 0,76 €	- 325 879,74 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 325 878,98 €	- 0,76 €	- 325 879,74 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 325 878,98 €	- 0,76 €	- 325 879,74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions / à l'unanimité, Mr le Maire n'a pas participé au vote en vertu de l'article L2121-14 et est sorti de la salle :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe lotissement de la commune de LES CHOUX.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

1.2.2. Affectation de résultat 2025 pour 2026

Après avoir repris les résultats 2025 apparaissant sur les balances envoyées par M. CROIBIER, Trésorier principal,

Vu les reports de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 pour le budget lotissement de la commune de Les Choux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'affectation du résultats 2025 pour le budget lotissement de la commune de Les Choux, comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2025	-0,76 €
Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2025	-325 878,98 €
—	
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2025	0,00 €
Restes à réaliser recettes d'investissement 2025	0,00 €
Report à nouveau 2026 investissements D001	-325 878,98 €
Report à nouveau 2026 fonctionnement R002	-0,76 €

1.2.3. Vote du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil le 10 avril 2026 et ont l'objet d'un débat le 21 avril 2026.

Après présentation du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la commune de Les Choux comme suit :

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION	CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION
011	Charges à caractère général	- €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	70	Ventes de produits	- €
014	Atténuations de produits	- €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	74	Dotations Etat	- €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		- €	75	Autres produits de gestion courantes	0,76 €
66	Charges financières	- €	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES		0,76 €
67	Charges spécifiques	- €	76	Charges financières	- €
022	Dépenses imprévues	- €	77	Charges spécifiques	- €
TOTAL DEPENSES DE CHARGES		- €	TOTAL RECETTES RÉELLES		0,76 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES		- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 878,98 €
042	Virement à la section d'investissement	325 878,98 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRES		325 878,98 €	TOTAL RECETTES D'ORDRES		325 878,98 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		325 878,98 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		325 879,74 €
002	RESULTAT REPORTE (N-1)	0,76 €			
TOTAL		325 879,74 €			

BALANCE ÉQUILBRÉE

INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION	CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITION
20	Immobilisations incorporelles hors 204	- €	13	Subventions d'investissement hors 138 (RAR 2025)	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	Emprunts et dettes assimilées hors 165	325 878,98 €
23	Atténuations de produits	- €	20	Immobilisations incorporelles hors 204	- €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		- €	21	Immobilisations corporelles	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS		325 878,98 €
13	Subventions d'investissement	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	138	Autres subventions d'investissement non-transférables	- €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		- €	27	Autres immobilisations financières	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 878,98 €	024	Produits de cessions d'immobilisations	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRES		325 878,98 €	TOTAL RECETTES FINCANCIERES		- €
001	SOLDE EXECUTION REPORTE	325 878,98 €	TOTAL RECETTES RÉELLES		325 878,98 €
TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT		651 757,96 €	041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 878,98 €
			TOTAL RECETTES D'ORDRES		325 878,98 €
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		651 757,96 €

BALANCE ÉQUILBRÉE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Annexe de la commune de Les Choux.

- **D'adopter** le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la commune de Les Choux tel qu'il est présenté pour un montant global de :

- Fonctionnement : 325 879,74 €
- Investissement : 651 757,96 €

- **De préciser** que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », que le présent Budget est voté sous la norme comptable M57,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la commune de Les Choux tel qu'il est présenté pour un montant global de :
 - Fonctionnement : 325 879,74 €
 - Investissement : 651 757,96 €
- **De préciser** que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », que le présent Budget est voté sous la norme comptable M57
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

2. Virement de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur Le Maire

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22.440 du 07 décembre 2022 relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 abrégé à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à son représentant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur Le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé sur le budget principal.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé sur le budget annexe.
- **PRÉCISE que** Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

3. Fiscalités

3.1. Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire rappelle la réforme du taux de la Taxe Foncière Bâties :

Pour rappel, la fiscalité communale est répartie en :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- Taxe d'habitation (TH) (Article 16 loi de finance 2020, prévoit la suppression de la TH, sauf pour les résidences secondaires)

Il invite l'ensemble de l'assemblée présente à se prononcer sur les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de conserver les taux communaux 2025 pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33.13 %
Taux communal de TFB : 14.57%
+ Taux TFB départemental : 18.56%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.83 %
 - Taxe d'habitation : 09.22 %
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

3.2. Taxe aménagement

Monsieur le Maire rappelle la réforme des taux de la Taxe d'Aménagement :

Pour rappel, la part communale est de 2%.

Il invite l'ensemble de l'assemblée présente à se prononcer sur le taux de la part communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de conserver le taux de la part communale à 2%
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Investissement 2026

Monsieur le Maire rappelle les investissements prévus pour l'année 2026.

5. Participation Œuvre Universitaire du Loiret (OUL)

Les œuvres universitaires du Loiret sollicitent la municipalité pour participer au financement de l'opération « séjour coup de pouce » pour les enfants de la commune.

Rappel : il s'agit d'une participation financière pour aider les enfants des foyers les moins aisés, de la commune, à partir en vacances.

A la majorité, le Conseil Municipal :

- **Se positionne** sur le principe de financer à hauteur de 100 € par enfants bénéficiant de l'opération « séjour coup de pouce ».

Fin de séance à 21 heures 55